



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Des ruraux et des projets d'aménagement de l'espace rural

J.-P. Prod'homme, Jean Vincent

Citer ce document / Cite this document :

Prod'homme J.-P., Vincent Jean. Des ruraux et des projets d'aménagement de l'espace rural. In: Économie rurale. N°118, 1977. Le devenir de l'espace rural - première partie. pp. 69-79;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1977.2483>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1977_num_118_1_2483

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

Country-dwellers and country planning projects - For the past ten years or so, a deliberate planning policy has been undertaken in France, concerning rural space either directly or in connection with urban centres. All the country-dwellers in the regions to which these plans apply are therefore, in theory, concerned ; but most of them do not in fact consider themselves concerned, or only slightly. The writers of this paper, basing their argument on surveys carried out during four planning projects in a « department » in the Paris basin, point out the gap between these projects and the opinions and aspirations of the inhabitants.

This leads to a consideration of the way projects are worked out and decisions made. Several types of social groups have different roles to play in the implementation of town and country planning, but it rarely corresponds to a real confrontation of the projects and expectations of all the groups. A dominant influence is apparent, cutting across both urban and rural social circles, and usually opposed to the current rising from a collective desire for development.

Résumé

Depuis une dizaine d'années, une politique volontariste d'aménagement du territoire est menée en France, impliquant l'espace rural, soit directement, soit en liaison avec les centres urbains. Tous les ruraux des régions intéressées par ces projets sont donc théoriquement concernés, mais la plupart ne se considèrent pas effectivement concernés, ou très peu.

En se basant sur des enquêtes menées au cours de quatre actions d'aménagement dans un département du bassin parisien, les auteurs montrent le décalage existant entre ces projets d'une part, les opinions et les aspirations de la population d'autre part.

Alors, on est amené à s'interroger sur la manière dont s'élaborent les projets et se prennent les décisions. Plusieurs types de groupes sociaux interviennent de diverses manières dans la pratique de l'aménagement, mais celle-ci correspond rarement à une confrontation réelle des projets et attentes de tous ces groupes. Un effet de domination se manifeste, transversal aux milieux sociaux rural et urbain : il s'oppose généralement à l'expression d'un courant ascendant provenant d'une volonté collective de développement.

DES RURAUX ET DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE RURAL

J.P. PROD'HOMME et J. VINCENT

Institut National Agronomique Paris-Grignon ()*

Depuis une dizaine d'années, une politique volontariste d'aménagement du territoire est menée en France, impliquant l'espace rural, soit directement, soit en liaison avec les centres urbains. Tous les ruraux des régions intéressées par ces projets sont donc théoriquement concernés, mais la plupart ne se considèrent pas effectivement concernés, ou très peu.

En se basant sur des enquêtes menées au cours de quatre actions d'aménagement dans un département du bassin parisien, les auteurs montrent le décalage existant entre ces projets d'une part, les opinions et les aspirations de la population d'autre part.

Alors, on est amené à s'interroger sur la manière dont s'élaborent les projets et se prennent les décisions. Plusieurs types de groupes sociaux interviennent de diverses manières dans la pratique de l'aménagement, mais celle-ci correspond rarement à une confrontation réelle des projets et attentes de tous ces groupes. Un effet de domination se manifeste, transversal aux milieux sociaux rural et urbain : il s'oppose généralement à l'expression d'un courant ascendant provenant d'une volonté collective de développement.

COUNTRY-DWELLERS AND COUNTRY PLANNING PROJECTS

For the past ten years or so, a deliberate planning policy has been undertaken in France, concerning rural space either directly or in connection with urban centres. All the country-dwellers in the regions to which these plans apply are therefore, in theory, concerned ; but most of them do not in fact consider themselves concerned, or only slightly.

The writers of this paper, basing their argument on surveys carried out during four planning projects in a « department » in the Paris basin, point out the gap between these projects and the opinions and aspirations of the inhabitants.

This leads to a consideration of the way projects are worked out and decisions made. Several types of social groups have different roles to play in the implementation of town and country planning, but it rarely corresponds to a real confrontation of the projects and expectations of all the groups. A dominant influence is apparent, cutting across both urban and rural social circles, and usually opposed to the current rising from a collective desire for development.

Montant une longue côte en Argonne, Arthur Young fut rejoint par une pauvre femme qui lui conta les malheurs de sa condition paysanne. Puis elle laissa espérer un changement : « On dit qu'à présent quelque chose va être fait par de grands personnages pour nous, pauvres gens (mais elle ne savait pas qui,

ni comment) ; mais que Dieu nous envoie quelque chose de meilleur, car les tailles et les droits nous écrasent » (1).

(*) Respectivement maître de conférences, et assistant.
(1) Arthur YOUNG, Voyage en France (1787-1789).

Certes, les campagnes se sont considérablement transformées depuis deux siècles. Mais si la situation démographique et économique a évolué, les attitudes des ruraux vis-à-vis de leur devenir n'ont dans bien des cas guère changé : un certain fatalisme lié à une plus ou moins grande pauvreté, l'abandon de toute responsabilité collective entre les mains des **grands personnages** qui décident pour eux. Ceci amène à poser trois questions dont l'évidence n'a d'équivalent que le poids des motivations plus ou moins conscientes qui les font habituellement rejeter dans la pénombre. Où et comment s'élabore et se décide le devenir de l'espace rural ? Quelle part les ruraux prennent-ils effectivement à cette élaboration et à la décision ? Peut-on parler des « ruraux » comme d'un milieu social homogène, ou ne doit-on pas distinguer différents groupes sociaux ayant différents projets concernant l'espace rural ?

Si l'aménagement rural a fait l'objet depuis une quinzaine d'années d'une littérature abondante bien que dans la plupart des cas vite périmée, peu de recherches sociologiques ont été effectuées dans ce domaine. Aussi bien nous appuierons-nous davantage sur des interventions ponctuelles à l'occasion d'activités pédagogiques se situant dans le contexte d'actions d'aménagement entreprises par divers organismes dans un département du Bassin parisien. Ce faisant, nous allons privilégier une analyse monographique comparative s'intégrant dans une démarche plus large de recherche.

Aménagement de l'espace rural : la nature de nos interventions nous conduit d'emblée à accepter comme cadre de référence les termes de la politique actuellement menée dans ce domaine, l'aménagement consistant à « se fixer des objectifs, puis établir des priorités dans les étapes qui permettront de les atteindre » (2). L'espace rural est lui-même défini à partir de critères essentiellement démographiques (3), dont on peut contester la validité au regard du vécu. En effet, cette notion d'espace est essentiellement fragile et diverse selon la manière dont on l'aborde et la part que l'on accorde aux représentations spatio-temporelles des

individus et des groupes par rapport aux délimitations rigides dans lesquelles on tend à les enfermer (4). Ne doit-on pas considérer alors que ceux-ci s'insèrent dans des **espaces-gigognes**, les comportements, les aspirations, les systèmes de relations, les projets devant être perçus constamment à différents niveaux interdépendants ?

Mais de quels **projets** s'agit-il ? La notion de projet la plus communément admise dans les milieux administratifs et professionnels répond à l'idée de plan (plan d'aménagement rural pour une région, plan de développement pour une entreprise) ou de schéma (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme). Ces plans et schémas sont éclairés par des motivations à caractère politique, s'appuient sur un diagnostic de situation, proposent des objectifs de réalisation hiérarchisés, impliquant des coûts et des délais. Pourtant le plus souvent, ce type de projet parvient difficilement à prendre en compte les projets de tous les groupes sociaux concernés. Ainsi, à ces **projets formalisés** et théoriquement opératoires des institutions qui possèdent les techniques et les moyens de les élaborer et de les exprimer, s'opposent ou se juxtaposent, parfois dans la plus grande ignorance, les **projets latents** de nombre de groupes sociaux, formels ou informels, ainsi que les **attentes diffuses** de catégories plus ou moins nombreuses d'individus. Ces projets latents et attentes, dans les meilleurs des cas, se révéleront peu à peu dans la pratique de l'aménagement, alors qu'ils sont étroitement liés aux valeurs et aux aspirations, à l'image de ce que les individus et les groupes cherchent à réaliser ; mais parfois il ne serait possible qu'a posteriori de reconnaître les projets à travers l'histoire sociale, individuelle et collective.

L'étude comparée de plusieurs projets formalisés d'aménagement, et l'analyse des comportements et des opinions de la population rurale, permettent de définir les groupes concernés par l'aménagement ainsi que leur degré de participation à la prise de décision. Quelles peuvent être la nature et les limites de l'intervention sociologique dans une action d'aménagement ?

LES RURAUX GÉNÉRALEMENT RÉSERVES SUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE LEUR RÉGION : DES RÉSULTATS D'ENQUÊTE

Les projets d'aménagement et les enquêtes réalisées auprès des ruraux à leur sujet, montrent la distance qui existe entre les préoccupations des ruraux et le cadre, les objectifs, les conséquences des plans d'aménagement.

Quatre enquêtes sur des projets d'aménagement localisés à la périphérie du département de la Marne

Ces quatre projets (voir tableau) sont :

(2) H. de FARCY, *L'espace rural*, PUF, 1975.

(3) Loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967.

— le plan d'aménagement rural (PAR) du Bocage Champenois, pour la petite région concernée par un grand équipement d'infrastructure, le barrage-réservoir du Der ; le Parc Régional de la Montagne de Reims, « zone verte » dont l'aménagement avait été prévu

(4) Citons en particulier L. BERNOT et B. BLANCHARD, *Nouvelle un village français*. Paris, Institut d'Ethnologie, 1953. — P. CHAMPAGNE, *La restructuration de l'espace villageois*. Actes de la recherche en Sciences Sociales, n° 3, mars 1975, pp. 43-67. — A. PIATIER et J. MADEC. *Comment et pourquoi définir un espace rural ? Etude FNCA/CETEM*, présentée dans ce numéro, page 3.

dans la Zone d'Appui Nord Champenoise (ZANC) couvrant en particulier les SDAU de Reims, Châlons-sur-Marne et Epernay (5); le SDAU de la région urbaine de Reims qui, au titre de centre régional d'équilibre pour la couronne du Bassin parisien, devrait voir sa population tripler en trente ans; le récent PAR de l'Argonne, qui constitue le premier projet officiel prenant en compte cette région marginale partagée entre deux régions de programme et trois départements (cette région a perdu 60 % de sa population en un siècle).

Les projets sont donc très divers, notamment par rapport au poids des priorités urbaines.

Mais ils ont en commun d'être à la frontière de plusieurs départements (ou de trois SDAU pour le Parc Régional), et d'avoir été proposés, puis étudiés, par des organismes administratifs, Préfecture, Direc-

tion de l'Équipement et Direction de l'Agriculture, ou leurs organes d'étude (Agence d'Urbanisme ou AREEAR). L'intervention des collectivités locales a eu lieu, de façon subalterne, en particulier au niveau de l'approbation globale avant ratification par le Préfet. Ainsi les commissions de travail composées d'élus, de représentants professionnels et de techniciens, semblent avoir fonctionné seulement pour les deux plans d'aménagement rural.

Tous les ans, depuis 1973, une enquête auprès des ruraux concernés par l'un de ces projets a eu lieu dans le cadre d'activités pédagogiques, en relation avec des organismes d'aménagement. Les enquêtes ont utilisé en partie un questionnaire posé à un échantillon aléatoire de personnes (de ménages différents) dans une fraction des communes de chaque zone, et en partie des entretiens centrés auprès d'un échantillon raisonné de responsables locaux.

Chaque enquête a permis d'obtenir environ 300 questionnaires ou entretiens, elle a été suivie par des réunions de « restitution » dans les cantons enquê-

(5) SDAU : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme.

TABLEAU COMPARATIF DES QUATRE PROJETS D'AMENAGEMENT (1)

Nom résumé et date de l'enquête	Der (1973)	Parc Régional (1974)	"Trois cantons" (1975) (2)	Argonne (1976)
Nom du projet et date de lancement	P.A.R. du Bocage Champenois (1971)	Parc Régional de la Montagne de Reims (1974)	S.D.A.U. de la Région urbaine de Reims (1974)	P.A.R. de l'Argonne (1976)
Caractéristiques de la zone	Marne, Haute Marne et Aube 30 communes - 37 000 ha env. 10 000 habitants	Marne 68 communes - 50 000 ha env. 30 000 habitants	Marne (et Aisne) 137 communes env. 200 000 habitants	Meuse, Ardennes et Marne 136 communes - 190 000 ha env. 48 000 habitants
Critères de délimitation	petite région concernée par le lac réservoir	région naturelle	zone d'expansion de Reims	zone naturelle et historique
Objectifs du projet	Pallier les conséquences du lac par le développement du tourisme, mais aussi par celui des autres activités et des infrastructures	Conserver et aménager une "zone verte" entre les villes de Reims, Châlons-sur-Marne et Epernay	Prévoir à moyen et long terme l'aménagement d'un centre régional du Bassin Parisien avec déconcentration de l'urbanisation	En cours d'établissement
Maître d'Oeuvre	Atelier Régional d'Etudes Economiques et d'Aménagement Rural (A.R.E.E.A.R.) Champagne-Ardenne	Syndicat Mixte du Parc Régional	Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de la Région Urbaine de Reims	Atelier Régional d'Etudes Economiques et d'Aménagement Rural (A.R.E.E.A.R.) Champagne - Ardennes
Observations	Les expropriations étaient faites et les travaux du barrage en cours, lors de l'enquête	Un certain nombre de communes concernées n'ont pas adhéré	Vaste projet à vocation surtout urbaine : 600 000 habitants prévus dans 30 ans	Projet interdépartemental en phase de démarrage

(1) Ces projets correspondent aux principaux plans et schémas d'aménagement de la Marne, excepté le S.D.A.U. de Vitry le François, la procédure du Sud-Ouest Marnais et le contrat de pays de Ste Menhould. Notons qu'environ les 2/5 du territoire marnais ne sont couverts par aucun de ces projets

(2) Les enquêtes ont porté sur un canton rural du S.D.A.U. (Bourgogne), sur un canton limitrophe de l'Aisne également concerné (Neufchâtel) et sur un canton "neutre" (Montmirail) concerné ni par un S.D.A.U. ni par un P.A.R.

Sources : Documents publiés par les Maîtres d'Oeuvre des projets

tés, regroupant chaque année de 100 à 150 personnes. Ce qui suit est une synthèse (6) et une comparaison des principaux résultats portant sur les opinions des ruraux enquêtés à propos de ces plans d'aménagement.

Principaux résultats des enquêtes : un grand décalage entre les ruraux et les projets d'aménagement

Une conscience régionale ne dépassant guère les limites de la commune

Le plus souvent, les enquêtés ont peu conscience d'appartenir à une région ayant des caractères spécifiques et des problèmes communs par rapport au développement. Dans les cas où le sentiment régional est fréquemment affirmé (surtout par des gens âgés ou des agriculteurs, et ceci au cœur des régions concernées, comme en Argonne), il fait surtout référence à un héritage historique (« **l'Argonne, oui, c'est un passé historique. Quand on avait dit la forêt de l'Argonne, on avait tout dit. C'était les guerres de 14 et de 70** »), ou à un simple élément du paysage, important certes, mais pas unique. La forêt pour l'Argonne et pour la Montagne de Reims le vignoble, constituent l'image de marque privilégiée de la zone.

Plus fondamentalement, la région est le « secteur où l'on vit », qui correspond tantôt à la zone d'influence d'une ville (Reims, Epernay), tantôt au canton (tel celui de Montmirail), ou le plus souvent simplement à la **commune** et à son environnement immédiat, les trois facteurs principaux d'attachement étant le métier, la propriété et les liens familiaux. La commune apparaît aussi comme le cadre de vie habituel, lieu connu et par là attachant, aussi parfois comme le « terroir », sorte de bien collectif : « le quotidien... son chez soi... un milieu où l'on se sent bien, connu... On y est bien. Tout le monde se connaît ».

Les ruraux devant les problèmes prioritaires de leur zone

Les personnes enquêtées font une distinction assez nette entre les préoccupations liées à leur famille et à leur travail, d'une part, les problèmes de leur commune ou ceux de la région, d'autre part. En effet, si certaines grandes questions sont évoquées à tous les niveaux, les préoccupations directes des ménages concernent surtout les revenus, l'éducation des enfants, les conditions de travail et la santé, tandis que les besoins au niveau communal rejoignent ceux posés à une échelle plus vaste.

(6) Les rapports suivants ont été successivement présentés : Enquête sociologique dans la Région du Der, 1973, 44 p. — « Des ruraux et un projet de Parc Naturel Régional », 1974, 76 p. — L'influence de la ville et le développement rural dans trois cantons de la Marne et de l'Aisne, 1975, 78 p. — Groupes sociaux et développement en Argonne, 1976, 141 p.

Les régions enquêtées étant plutôt des zones quelque peu marginales (Argonne, canton de Montmirail), les habitants sont bien conscients que celles-ci ont peu d'atouts et beaucoup de problèmes dans le contexte actuel :

— « *Ah vous savez, ça ne prospère guère. Qui voulez-vous qui reste ? Il est trop tard pour faire quelque chose. S'il y avait du travail, ça changerait tout. Une usine ne viendra pas par ici. Comme les jeunes vont partir, il n'y aura plus rien* ».

Les seules exceptions sont constituées par les communes vigneronnes du Parc régional et par les cantons de Bourgogne et de Neufchatel. Ces deux zones, proches de Reims, n'ont pas tout à fait les mêmes problèmes prioritaires que ceux des autres régions.

Dans tous les cas, les problèmes sont d'abord l'emploi, lié souvent à la dépopulation, puis l'éducation des enfants. L'ordre varie ensuite suivant les catégories sociales entre les transports collectifs, les loisirs et les logements.

Il y a aussi certaines variations par région. Ainsi, dans le Bocage champenois, les trois quarts des enquêtés pensent que la région est déshéritée sur tous les points ci-dessus, sauf pour deux d'entre eux : ils prévoient une augmentation de la population et sont souvent satisfaits de l'amélioration des logements. Dans le SDAU de Reims, la dépopulation n'est pas non plus un risque et les habitants le savent bien ; les souhaits principaux concernent l'emploi et l'animation.

Tout différent est le canton de Montmirail où le pessimisme, et le désir de rester au calme, sans nouveauté, semblent entraîner que les enquêtés n'imaginent pas la solution des problèmes au niveau de leur région ; ceci apparaît en confrontant les préoccupations des habitants avec les équipements souhaités.

Enfin, le caractère marginal de l'Argonne est bien perçu par ses habitants qui ressentent fortement ses problèmes : exode accentué, population âgée, insuffisance et faible qualification des emplois, mauvaises communications et éloignement des centres de décision, individualisme et rareté des initiatives. Ce diagnostic collectif se traduit aussi par des images de l'avenir très pessimistes : « ce sera un pays de retraités et de gros agriculteurs », « la région deviendra un dortoir ».

A ce niveau des problèmes prioritaires, les **clivages** entre classes se manifestent souvent nettement : les agriculteurs, — surtout ceux ayant de grandes exploitations —, et beaucoup de retraités, sont opposés aux lotissements et à l'implantation d'entreprises sur leur commune, en raison des emprises foncières, de la diminution de la tranquillité et de la possibilité de changement de majorité au conseil municipal, voire aussi du risque d'augmentation des salaires (craintes de certains petits employeurs). Au contraire, les salariés, soucieux de trouver travail et logement pour eux ou leurs enfants, y sont très favorables.

Une connaissance vague des projets d'aménagement

L'existence de projets d'aménagement, en cours ou prévus dans la région, est souvent connue des personnes enquêtées : par 75 % d'entre elles pour le Parc Régional de la Montagne de Reims, par 40 % dans le Der, par 20 % pour le tout récent Projet d'Aménagement Rural dans le canton de Montmirail. Ce dernier cas montre bien que l'état d'avancement du projet est un facteur bien sûr décisif dans sa popularité ; mais d'autres aspects importants sont à souligner :

— les habitants ont une connaissance vague des projets ; ils n'en savent que très rarement quelque chose de précis : ainsi, pour le Parc Régional, seulement un tiers des enquêtés peuvent citer tel ou tel équipement prévu par celui-ci ;

— le terme même d'**aménagement rural** est souvent mal compris, comme dans le cas du Der où il est confondu avec le seul projet touristique (terme d'ailleurs plus familier à environ la moitié des enquêtés). De même, si 50 % des personnes enquêtées près de Reims sont au courant des projets d'autoroute ou de canal à grand gabarit, seulement 20 % de ceux-ci savent que ces projets constituent des éléments d'un SDAU ;

— les variations sont nettes entre catégories socio-professionnelles. Dans tous les cas, l'ordre suivant est apparu, des plus informés aux moins informés : agriculteurs, commerçants et artisans, retraités, ouvriers.

Les agriculteurs sont en effet plus concernés par ces projets qui intéressent directement leurs propriétés (expropriations, plus-values...) ou leur activité professionnelle. De plus, la circulation de l'information par le maire, qui est déterminante, se fait mieux dans les petites communes où les agriculteurs sont en forte proportion. Les principales sources d'information sont : les discussions (souvent avec le maire, et pour les femmes avec le mari), les réunions, la presse régionale surtout, ainsi que les émissions régionales (télévision ou radio). L'impact de chacune de ces sources varie considérablement suivant l'âge et la profession, mais aussi suivant les communes. Dans certaines communes l'information sur les projets est le fait du conseil municipal pour plus de 50 % des personnes enquêtées. C'est le cas surtout dans les petites communes (un membre de chaque famille, ou presque, est alors au conseil municipal) ou dans celles qui ont un bulletin municipal, ce qui est rare mais très apprécié.

Un décalage souvent important entre les objectifs des plans d'aménagement et les souhaits des habitants

La confrontation entre les objectifs des plans d'aménagement et les souhaits des populations a été abordée par les enquêteurs. Et bien que variable selon les cas — notamment suivant les catégories sociales et les zones —, le **décalage** est toujours apparu important.

— Si la région est assez marginale (Argonne, canton de Montmirail), le plan d'aménagement encore flou, peu élaboré, la comparaison entre objectifs du plan et souhaits des habitants a relativement peu de sens. Mais ceci est-il un hasard ? N'est-ce pas lié à l'absence ou à la rareté d'un désir de développement collectif dans des régions d'où beaucoup, surtout les jeunes et les plus entreprenants, sont déjà partis ? Ceux qui sont restés sont souvent individualistes, passifs ou sans espoir : « Il n'y a pas d'espoir. C'est une question d'argent et il n'y a pas d'argent ici ». Est-il trop tard pour des plans d'aménagement sans grands moyens et qui hésitent entre d'hypothétiques implantations industrielles et un développement touristique incertain ?

— Dans les autres cas, il s'agit de régions rurales dont le plan d'aménagement est fonction de grands projets urbains plus ou moins proches. Ainsi le PAR du Der a été prévu pour l'aménagement de cette région à la suite de l'établissement du vaste lac-réservoir du Der. Ce dernier avait été décidé au niveau parisien pour des buts étrangers à la région du Der (régularisation de la Seine et de la Marne) ; la grande majorité des enquêtés en était bien consciente.

Au moment de l'enquête, les expropriations pour le lac étaient la principale mesure qui ait eu lieu et elle avait suscité deux types de réactions opposées : la population des communes effectivement touchées par ces expropriations y était en général défavorable (60 % des enquêtés), soit pour des raisons sentimentales (surtout chez les gens âgés), soit parce qu'on pensait « qu'il y avait eu deux poids, deux mesures dans les indemnités ». Au contraire, dans les autres communes, les opinions étaient que les expropriés avaient été bien indemnisés et que ceux-ci, surtout les jeunes, avaient pu se reclasser dans des conditions meilleures qu'auparavant.

A propos du PAR lui-même, les réponses aux questions posées sur les problèmes de la région et sur les aspirations des enquêtés montrent un écart important avec les objectifs présumés de ce plan : celui-ci apparaîtrait pour les enquêtés comme étant d'abord un projet touristique — avec en corollaire un certain développement du commerce et des activités de pêche ou de chasse — alors qu'ils souhaitent surtout des emplois et des équipements collectifs.

Le projet de Parc Régional comporte quant à lui deux objectifs apparemment contradictoires : un objectif de conservation, en particulier de la forêt (faune, flore, paysages) et un objectif d'aménagement, donc de transformation de ce qui existe, et ceci en faveur des citoyens. La plupart des habitants enquêtés pensent que le Parc a été conçu surtout pour les citoyens et donc dans la seconde optique.

D'ailleurs, les objectifs du Parc ne correspondent pas aux principaux souhaits des ruraux de la région pour lesquels la conservation, — ou l'aménagement —,

de la forêt n'est qu'une préoccupation secondaire bien que beaucoup (plus des deux tiers) considèrent que cette forêt se dégrade faute d'entretien.

Dans les cantons de Bourgogne et de Neufchatel, les SDAU de Reims et de Berry-au-Bac évoquent surtout chez les enquêtés des projets d'infrastructures : autoroute et canal à grand gabarit, dans une moindre mesure zones industrielles et cités résidentielles. Ces projets, dans l'esprit d'une majorité d'enquêtés ne transformeraient pas l'orientation agricole de la région.

Sauf pour les agriculteurs, les zones industrielles sont les bienvenues, car le principal problème ressenti est celui de l'emploi. Par contre, l'urbanisation fait peur, moins à cause des nuisances que de la perte de tranquillité. Sur le plan des équipements sportifs et de loisirs comme sur celui de l'animation qui correspondent, après l'emploi, aux souhaits les plus exprimés, les enquêtés n'attendent rien directement du projet.

Les ruraux vis-à-vis de la ville et des citadins

La grande majorité des personnes enquêtées préfèrent vivre à la campagne ou dans une petite ville, plutôt que dans un grand centre urbain dont elles soulignent les inconvénients (bruit, pollution, entassement, anonymat...), sans pour autant en oublier les avantages (emplois, services, loisirs...). Mais il est à noter que des éléments tels que le confort, la liberté, — et à l'inverse l'ennui —, n'ont été presque jamais cités.

Tout ceci s'est exprimé de diverses façons : en ville, « on ne respire pas pareil ; on n'a pas d'air, pas de lumière. C'est sale et triste. Toute cette agitation et ce bruit... j'ai peur de me faire écraser ». Pourtant, « tout y est sur place, c'est moins cher, il y a plus de choix » (dans les supermarchés). Et surtout pour les jeunes, la ville offre des loisirs, une ambiance, et des possibilités d'apprendre : « on apprend toujours... s'il n'y avait pas les courses, on ne connaîtrait pas les produits américains ».

Parmi les facteurs expliquant ces images de la ville, notons les préoccupations particulières des enquêtés. Ceux qui se soucient de leur avenir professionnel valorisent le fait que la ville peut avoir de nombreuses possibilités d'emplois.

Les **relations interpersonnelles avec les citadins** sont rares dans les villages. Deux enquêtés sur trois disent que l'arrivée des citadins (les résidents secondaires) n'apporte aucun changement ou rien de positif : « ils viennent avec les boîtes de conserves pleines et ils les laissent vides » ; « ils sont exigeants, ne veulent pas de bruit, pas d'odeur. J'aime mieux ne pas les voir ». Certains cependant y sont favorables : « ça évite les vieux bâtiments. Il y a plus de jeunes. On vit en bonne intelligence ».

Les touristes de passage et les promeneurs semblent mieux perçus ; dans le Parc Régional, près de la moitié

des habitants enquêtés sont prêts à accueillir les citadins de passage, les rencontres pouvant s'effectuer par des discussions ou des ventes de produits, mais rarement sous forme d'hébergement. Les jeunes et les personnes ayant déjà vécu à la ville se montrent les plus ouverts à l'égard des citadins.

Les ruraux souhaitent jouer un rôle pour un autre aménagement

Quand ils sont interrogés sur le rôle éventuel de la population ou des élus dans l'aménagement, voire dans le développement, les ruraux se situent souvent au niveau de leur commune, comme on l'a vu à propos de la conscience régionale. Pour eux, les élus municipaux — et aussi cantonaux — sont considérés comme les plus influents et les meilleurs défenseurs des intérêts locaux et régionaux, et ceci bien avant les autres élus ou organisations.

Par ailleurs, près de la moitié des enquêtés pense que la population elle-même a un rôle à jouer et qu'elle doit être consultée dans la définition de l'avenir régional... Mais la plupart estiment — avec raison, semble-t-il — qu'on ne tiendra pas compte de leur avis.

Ce sont surtout les jeunes et les personnes travaillant sur place qui semblent prêtes à « faire quelque chose » par elles-mêmes pour le développement de la région : par exemple, dans le Parc de la Montagne de Reims, en acceptant de participer activement à l'effort d'initiation des citadins à la nature et au milieu rural.

En résumé, les ruraux souhaitent un aménagement qui les fasse bénéficier dans leurs villages ou dans les petits bourgs des avantages attachés à la ville (emplois, services). Mais naturellement leurs souhaits ne peuvent revêtir la forme de projets élaborés et cohérents : ils n'ont ni l'occasion de réfléchir d'une manière globale à ces questions, ni les informations nécessaires. Lorsqu'on les incite à venir s'informer, bien souvent ils se sentent peu concernés par des sollicitations trop étrangères à leurs préoccupations.

En fait, l'analyse doit être poussée au delà des résultats d'enquêtes qui viennent d'être exposés : les groupes se différencient de façon plus fondamentale qu'il n'a été montré jusqu'à présent. Car, en aménagement, les enjeux politiques sont essentiels et déterminent pour une grande part de l'extérieur les situations locales. Il convient donc de s'interroger plus avant sur l'entrelacs des groupes qui interviennent à des degrés divers dans l'élaboration des décisions d'aménagement : celles-ci peuvent apparaître souvent comme le moyen d'atténuer l'emprise d'intérêts externes au milieu rural entraînant à terme le dépérissement de celui-ci ou son exploitation à d'autres fins.

L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL : UNE MANIFESTATION DE L'AFFRONTEMENT VILLES-CAMPAGNES, OU UN EFFET DE DOMINATION TRANSVERSAL AUX MILIEUX SOCIAUX RURAL ET URBAIN ?

Jusqu'ici l'analyse comparée de différentes actions d'aménagement a principalement mis en lumière le rôle joué par les politiques et les techniciens dans la conduite de l'aménagement ainsi que la présence-absence de la population au niveau de ces mêmes actions. N'est-il pas nécessaire d'affiner cette détermination des groupes sociaux concernés par l'aménagement, groupes qui, pour une part, vont (ou devraient) se révéler à travers leurs projets et leurs attentes ?

Quatre types de groupes peuvent être ainsi distingués, les trois premiers étant de nature institutionnelle :

— Les **groupes extra-régionaux**, à dimension **verticale**, représentés par l'ensemble des institutions réglant la politique d'aménagement et des organismes qui en sont le prolongement régional et départemental. De ces groupes émanent la plupart des directives et des ressources de l'aménagement (études et réalisations), dans une optique essentiellement urbaine.

— Les **groupes intra-régionaux**, à dimension à la fois **horizontale** — car ils sont liés à un espace régional —, et **verticale** — car beaucoup ont une structure de coordination à un niveau plus élevé où souvent s'opèrent les négociations entre projets de quelque importance. Ces groupes comprennent certaines catégories d'élus (sénateurs, députés, conseillers généraux) et aussi les groupes professionnels et syndicaux parfois qualifiés de « pouvoirs intermédiaires ».

— Les **groupes intra-régionaux**, à dimension seulement **horizontale**, dont le pouvoir ne dépasse pas la région concernée ou la circonscription sur laquelle il repose ; ce sont notamment les collectivités locales (conseils municipaux), ainsi que les groupes et associations à caractère local (par exemple à vocation culturelle ou économique).

— Les **groupes de base**, informels et enchevêtrés, qui sont dégagés par l'observation et l'analyse de la pratique de l'aménagement. Ils peuvent apparaître, en fonction d'une problématique donnée, sous formes de clivages et de types spécifiques à l'intérieur d'une population liée à un certain espace, ou d'une catégorie sociale, ces types étant définis comme ayant des comportements et des besoins relativement homogènes qui les différencient des autres types. Ainsi, par rapport à une action donnée ayant des répercussions sur l'agriculture, l'ensemble des agriculteurs peut apparaître beaucoup plus hétérogène que ce que laisserait supposer la position prise par leurs représentants. Mais les types ainsi apparus n'ayant pas d'existence réelle et institutionnelle, leurs projets ou attentes ne s'exprimeront que dans la mesure où une volonté réelle de les pren-

dre en considération existera de la part des groupes institutionnalisés directement engagés dans l'aménagement.

UN CAS EXEMPLAIRE DE CONFRONTATION ENTRE GROUPES ET ENTRE PROJETS

L'action se déroule à P., commune rurale située à une quinzaine de kilomètres d'un grand centre urbain qui vient d'élaborer son SDAU. Le conseil municipal est réuni en séance extraordinaire afin d'approuver définitivement le schéma, ainsi que le veut la procédure légale. Sont également présents plusieurs aménageurs qui ont travaillé au projet. Celui-ci prévoit l'implantation sur le territoire de cette commune d'une zone industrielle de plusieurs centaines d'hectares et d'une zone résidentielle pouvant recevoir à terme 40.000 habitants.

Un certain nombre de maires ont réagi devant de telles ambitions ; un groupe (minoritaire) de conseillers de P. demandent le refus du projet et émettent des contre-propositions beaucoup plus mesurées. La présence silencieuse dans la salle de plusieurs dizaines d'habitants pèse sur les débats : « Ce sont eux qui ont leur mot à dire. Pourquoi ne pas faire une consultation populaire ? », propose un conseiller.

Le contre-projet des minoritaires est un moment discuté, puis la parole est donnée aux aménageurs. Ceux-ci, cartes et dossiers sur table, prouvent facilement à quel point les contre-propositions sont irréalistes, « à moins que la commune ait les moyens de dépenser plus de cent millions de francs » pour assurer les travaux, « car personne ne voudra investir ».

Evidemment, une telle dépense est hors de question. Mais on discute, même si les arguments présentés paraissent irréfutables : « Je n'ai pas la compétence d'un ingénieur », exprime un conseiller, signataire du contre-projet. « Vous connaissez bien le projet », dit un autre s'adressant aux aménageurs. Alors, reprenant très habilement le texte de ce contre-projet, ceux-ci proposent quelques légères modifications de style qui leur laissent le champ libre pour toute adaptation ultérieure.

La décision essentielle étant prise, une question devait être encore traitée par le Conseil : quelle est la population souhaitée pour la commune dans trente ans, sachant que le SDAU fixe une limite maximum à ne pas dépasser ? Les propositions vont bon train et surenchérisent. « Fixons nous-mêmes la limite à 30 ans, sinon ce sont eux qui vont la fixer », dit un conseiller. Mais un autre, sceptique, rétorque : « On ne va pas ergoter. De toute façon ça ne servira à rien

et on fera encore beaucoup de plans ». Alors l'ensemble du texte est voté, sans opposition autre que les reproches exprimés par certains habitants présents aux conseillers à la sortie de la réunion.

Sans doute peut-on imaginer d'autres déroulements possibles de réunions. Que retenir de celle-ci ?

D'abord, le **mécanisme de la prise de décision**. D'après la loi d'orientation foncière, les communes intéressées participent à l'élaboration des schémas qui sont approuvés après délibération prise par les conseils municipaux ; c'était le cas dans cet exemple. Au cours de cette « concertation » entre élus locaux et aménageurs, trois temps peuvent être discernés. Dans une première phase, la discussion est très ouverte, les oppositions et les remarques diverses pouvant être émises par les conseillers, le maire ayant un rôle assez neutre de président de séance. Ensuite, les aménageurs interviennent et utilisent tous les **arguments techniques**, dont ils disposent pour rejeter en fait les points essentiels du contre-projet. Enfin, sans revenir aux termes du projet initial, et devant le vide ainsi créé, ils font progressivement admettre leur politique, laissant les conseillers prendre plus librement une décision sur une question relativement mineure.

Le mécanisme qui vient d'être brièvement analysé est connu. N'est-ce pas une constante de beaucoup de concertations politiques que de voir le groupe disposant du **savoir technique** imposer de fait sa solution ? Ceci paraît d'autant plus vrai aujourd'hui, on le sait, que les législations et les techniques sont de plus en plus complexes et compréhensibles par un petit nombre d'initiés, ce qui réduit d'autant la crédibilité de toute négociation, à l'intérieur d'une institution (entreprise par exemple) ou entre groupes et organisations comme dans le cas de l'aménagement du territoire.

Le savoir technique a d'autant plus de chances de s'imposer qu'il est mis au service d'une politique sous-jacente : dans ce cas les groupes ne se concertent plus à armes égales. A P., la minorité, composée essentiellement de notables locaux, après avoir soutenu les intérêts communaux, agit dans le sens du compromis et se range aux raisons du pouvoir dominant. Ainsi ne pensent-ils s'aliéner, ni leurs mandants qu'ils ont tenté de défendre, ni les aménageurs urbains dont les arguments les ont finalement convaincus.

En revanche, si les conflits apparents ont été vite réduits, le fossé ne s'est-il pas accru entre la population (ou une partie d'entre elle) et ses représentants qui, après avoir défendu un contre-projet constituant un moyen terme entre le devenir rural de P. et les nécessités du développement urbain, ont de ce point de vue démissionné ? Ce faisant, ceux-ci ont renforcé l'ambiguïté de leur position et manifesté que leurs références étaient peut-être plus urbaines que rurales.

Beaucoup d'autres communes rurales ne sont-elles pas caractérisées par l'absence de politique et de projet

collectif ? Sans vouloir opposer exagérément villes et campagnes et soulignant au contraire leur nécessaire solidarité, une telle situation ne laisse-t-elle pas le champ libre à toute domination externe, puisque la politique officielle d'aménagement privilégie de fait le développement urbain et les pouvoirs qui lui sont liés ?

DEVENIR RURAL ET TYPES DE POUVOIR

Dans l'inventaire des divers partenaires de l'aménagement, point n'est besoin de revenir longuement sur le rôle joué par les aménageurs. Les maîtres d'œuvre et les participants directs de ces actions sont bien connus : aménageurs des organismes publics et semi-publics, dépendant notamment des administrations de l'Équipement et de l'Agriculture, aménageurs des organismes consulaires, des comités d'expansion et des bureaux d'études. Dans tous ces cas, un rôle prépondérant appartient aux techniciens et l'on sait combien est grande chez eux la **tentation technocratique**, pour des mobiles qui tiennent autant à leur formation qu'à leur groupe d'appartenance.

Plus délicate est la détermination des autres groupes concernés, présentés très schématiquement en introduction de cette partie. Certains sont désignés initialement comme les interlocuteurs privilégiés des techniciens : ce sont les élus politiques et les représentants socio-professionnels. D'autres groupes ne vont émerger que progressivement (et certains jamais) en fonction des conditions locales.

Le rôle des élus locaux

Une profonde transformation dans la répartition du pouvoir se poursuit actuellement dans les campagnes, liée à la déstructuration et à la dépopulation de beaucoup d'entre elles, et aussi à la diminution du poids relatif des agriculteurs et à l'installation de citadins (résidents secondaires et retraités). Ceci peut conduire à trois grands types de pouvoirs, incluant de nombreuses variantes et des types intermédiaires : le modèle **rural traditionnel**, où le pouvoir est détenu par les châtelains ou les anciens notables, le modèle **transitoire à dominante agricole** dans lequel les agriculteurs, notamment par rapport au foncier, jouent un rôle essentiel, en accord fréquent avec les entrepreneurs locaux (au sens large), le modèle **urbano-touristique** où le pouvoir effectif est détenu, majoritairement ou non, par des citadins qui auront une fonction d'entraînement. Dans les deux premiers cas, la politique communale risque de connaître un certain immobilisme ou une évolution lente dans laquelle le caractère rural est temporairement préservé. Dans le dernier cas, les agriculteurs deviennent les témoins d'un passé presque révolu ; la politique municipale s'ouvre à une interpénétration accrue de la ville et de la campagne.

La présentation brève de ces trois modèles, énoncée à titre d'hypothèse, a pu amener à regrouper exagérément des situations très diverses : quelles différences n'observe-t-on pas en effet entre certaines communes du Choletais où les deux tiers de la population a moins de 40 ans et où l'on se pose des problèmes de limitation de croissance démographique (par ralentissement des implantations extérieures), et des communes de la Corse intérieure où la population permanente est réduite à quelques dizaines d'habitants, parfois quelques unités, une grande partie des conseillers vivant à l'extérieur de la commune !

Un problème commun à de nombreuses communes rurales, et pas seulement aux petites qui hésitent à fusionner, tient à la difficulté de définir une **politique communale** s'insérant elle-même dans une optique régionale. Habitudes prises au niveau du mode de gestion (assuré souvent par les percepteurs), retard au niveau des équipements de base, insuffisance d'informations ou de compréhension d'une législation de plus en plus complexe, manque de moyens financiers, sont parmi les causes les plus fréquentes de cette situation. Mais lorsqu'un élu est dynamique, parce qu'il est entreprenant et qu'« il a des relations », le déphasage ne risque-t-il pas de s'accroître entre lui et la population qui a peine à le suivre ? Le plus souvent, au relatif immobilisme du Conseil répond une forte apathie de la population, peu informée et peu motivée pour une action collective : certains de ses membres s'engagent plus volontiers dans d'autres types de groupements au niveau régional.

Les groupes professionnels et syndicaux

Parmi les groupes les plus généralement présents en milieu rural figurent les **organisations professionnelles agricoles** de toute nature, et particulièrement le syndicalisme, structuré même au plan cantonal ou communal. Toutefois, hormis les services spécialisés des Chambres d'Agriculture ou certaines associations comme les ARER (7), ces organisations professionnelles dans leur ensemble sont surtout centrées sur des préoccupations à caractère technique et socio-économique, et fort peu sur une conception d'avenir de l'espace rural. Les seules actions menées concernent généralement le **foncier** (expropriations, cumuls, plans d'occupation des sols), point sensible de tous les agriculteurs. Pourtant, de l'analyse des discours et des textes pourraient se dégager les éléments d'une politique : ne peut-on pas formuler l'hypothèse que celle-ci apparaîtrait quelque peu ambiguë compte tenu de l'**ambivalence** de nombreux responsables qui participent à la fois de la société rurale par leur origine et de la ville par la nature de leurs engagements, cette ambivalence étant renforcée par l'appartenance généralement urbaine de la plupart de leurs administratifs et techniciens.

(7) Association régionale d'économie rurale.

Dans bien des cas, les autres secteurs professionnels sont peu organisés au plan local, et les politiques d'aménagement sont discutées dans un contexte plus large (département et région). Cependant, dans des zones rurales d'industrialisation ancienne ou récente, peuvent se manifester explicitement des conflits de classes portant plus sur la situation actuelle (salaires, conditions de travail, sécurité de l'emploi) que sur l'avenir régional dans sa totalité.

Les groupes sociaux et culturels

Ils peuvent être de caractéristiques très variées et, en dehors des organisations à finalité sociale (par exemple les associations familiales qui ont des actions de services) ils sont souvent porteurs d'un projet régional à **caractère culturel**. Selon les cas, il s'agit d'associations surtout centrées sur l'étude et la survivance du passé, intéressant un petit nombre de spécialistes et d'initiés ou d'associations qui, s'appuyant sur certaines traditions locales, ont une vocation d'**animation** susceptible de faciliter une prise de conscience et de susciter l'amorce d'un **développement né d'une volonté collective**. Mais de tels groupes sont encore rares ; ils bénéficient d'un faible soutien de la part des élus et des partenaires de l'aménagement. Sans doute leur fonction immanente de contestation suscite-t-elle des inquiétudes alors même que la pérennité du développement paraît souvent liée à un projet collectif né à tout moment de la confrontation de multiples projets.

Passivité des populations ?

Elément essentiel du tissu social, la population paraît donc peu sensible aux notions d'aménagement de l'espace rural : tel n'est pas son langage, de sorte que la distance culturelle s'accroît et les champs de préoccupations divergent de la population aux divers groupes sociaux, jusqu'aux aménageurs. D'ailleurs ces derniers, qui ont la lourde responsabilité de prévoir, d'organiser et de coordonner des évolutions, sont sensibles parfois à la faible portée de certains plans si l'on ne décèle pas les blocages sociaux qui rendent ceux-ci peu crédibles et les condamnent à terme.

Quotidiennement, les préoccupations immédiates et les aspirations de la population sont souvent autres ou du moins ne se retrouvent pas, ou difficilement, dans les projets des aménageurs. Mais ceci ne signifie pas pour autant que des conflits vont éclater. En dehors de certaines situations exceptionnelles et pour une fraction d'entre elles, la population dans son ensemble, lassée par tant de promesses, de plans et de demi-mesures, se confine dans un fatalisme plus ou moins profond, se résout à la « mort » de nombreux villages et pour le reste remet ses destinées à court terme entre les mains des élus, ce phénomène de démission apparente étant encore accru dans les zones marginales.

Marginalité et abandon de pouvoir

Les analyses ont souvent fait apparaître que l'influence des **notables** est particulièrement forte en milieu rural, ceux-ci apparaissant notamment comme les principaux détenteurs de la vieille « sagesse paysanne ». Aujourd'hui le poids des notables ne semble pas allégé, même dans les régions marginales ; il y a souvent eu transfert d'autorité vers de **nouveaux notables**, caractérisés souvent par leur influence économique.

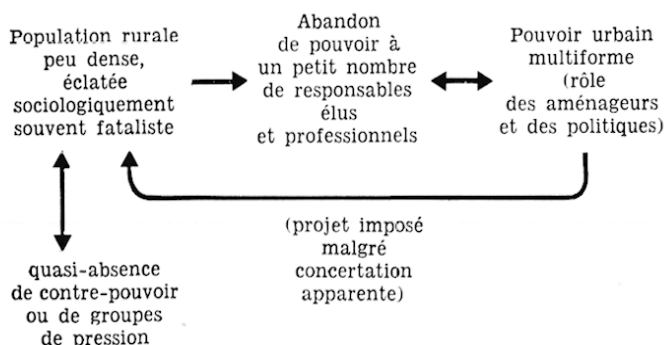
Les **caractéristiques** des régions marginales sont bien connues : éloignement des centres de décision et mauvaise structuration spatiale, exode rural plus accentué qu'ailleurs, en particulier chez les actifs à niveau de formation élevé, homogénéité socio-professionnelle assez grande, part croissante des inactifs dans la population totale.

Cette situation favorise la venue ou le maintien au pouvoir d'un petit nombre de leaders socio-économiques et politiques à la fois, perçus comme des notables quasi-providentiels dont les décisions ne sauraient être discutées et encore moins remises en cause. Ils détiennent l'essentiel de l'information, et la faculté de rompre peu ou prou le **carcan de la marginalité** : les projets et les réalisations locales, de même que le partage de l'information, se trouvent modulés par eux au rythme des circonstances, souvent électorales. De tels leaders ne s'engagent dans des changements que dans la mesure où ceux-ci confortent leur position.

Ce type de pouvoir, peu démocratique en dépit des apparences, est plutôt défavorable à la constitution d'une dynamique sociale apte à participer activement à l'élaboration d'un projet collectif de développement.

L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL : UNE NOUVELLE FORME DE DOMINATION URBAINE ?

La ville et la société globale ont des visées multiples sur l'espace rural ainsi que les moyens techniques et financiers susceptibles de le transformer à leur avantage. Pourtant la réalité est moins simple ; l'hypothèse selon laquelle la ligne de clivage des pouvoirs traverse les milieux sociaux rural et urbain, mérite d'être émise. La situation peut être représentée par un schéma.



La rupture, et les blocages, semblent se situer dans bien des cas entre la population, considérée globalement, et ses représentants auxquels la soumission de leur clientèle laisse une grande liberté. Les possibilités de contrôle et de sanction sont peu fréquentes et d'autant plus difficiles à utiliser que les décisions prises et les réalisations peuvent contribuer réellement à l'amélioration partielle des conditions de vie.

D'autres cheminements sont-ils possibles ? Ils supprimeraient, comme certaines expériences le montrent, que l'initiative du développement soit moins extérieure à la région concernée, que les différentes couches sociales soient directement impliquées et participantes, que l'on songe moins à élaborer un plan plus ou moins crédible qu'à créer, sur les bases d'une histoire collective, une dynamique marquée d'actions concrètes et d'**adaptations successives**. Mais une telle démarche est profondément opposée à la précédente et peut se trouver en conflit avec les pouvoirs concevant et décidant le plus souvent les politiques d'aménagement. Or, sans la possibilité d'une participation **effective** (souvent conflictuelle) de la population, quels peuvent être les effets durables de ces politiques, même si une grande partie des objectifs et des décisions prises ne sont nullement mis en cause, des objectifs similaires pouvant être retenus dans le cadre d'une autre pratique qui se manifesterait par une démarche ascendante de développement ?

De nouvelles interrogations

Compte tenu de l'ampleur du sujet abordé et de son caractère multiforme et souvent insaisissable, il paraît périlleux de vouloir conclure. Tout au plus ajouterons-nous de nouvelles interrogations aux questions introductives.

En premier lieu, ne doit-on pas considérer que les observations et les pistes d'analyses proposées ici relèvent de mécanismes et de pratiques ayant un caractère de plus grande généralité ? Tout projet concernant le milieu rural, la ville ou plus largement la société globale met en jeu ou éveille les intérêts divergents et les politiques de nombreux groupes, et des distances comparables peuvent se faire jour entre ces projets et les besoins et aspirations des diverses couches sociales (8).

Toutefois, le milieu rural présente un certain nombre de particularités, d'ailleurs variables selon les régions. Les actions d'aménagement et de développement (selon la nature des objectifs et le type de démarche effectuée) ne constituent-elles pas un champ d'observation privilégié du changement dans cette fraction de la société ? De nombreuses recherches devront être

(8) P.H. CHOMBART de LAUWE. Pour une sociologie des aspirations, Denoël, 1969 ; et La culture et le pouvoir, Stock, 1976.

poursuivies, notamment sur l'évolution des systèmes de relation et des groupes en milieu rural, les politiques et le fonctionnement de ces groupes, les transformations du pouvoir local, les représentations de l'espace chez les ruraux, leurs projets et leurs visions de l'avenir, les nouvelles fonctions de l'animation sociale et culturelle.

Mais alors apparaissent les difficultés et les limites du rôle du sociologue, en particulier dans ce domaine. Impliqué dans une action d'aménagement lui facilitant l'étude des rapports sociaux, il connaît l'ambiguïté d'une position assimilée à celle des aménageurs par certains, des trouble-fêtes par d'autres. Quasi-extérieur à cette action, ses observations fragmentaires ne se suffisent pas de l'analyse des discours et de la pratique

des enquêtes, car la plus grande partie du vécu et de la complexité des phénomènes sociaux dans le temps et dans l'espace risque de lui échapper. Le sociologue peut éveiller certaines situations conflictuelles génératrices de changement, il peut participer à la prise de conscience des aspirations collectives et jouer parfois un certain rôle de médiation ; dans tous les cas, il reste un étranger. Alors, son objectif pourrait être notamment, selon Alain Touraine, « d'analyser cet ensemble (des rapports et des conflits sociaux) et de comprendre le développement comme un mode d'existence et d'action sociales » (9).

(9) A. TOURAINE. Sociologie du développement, in Sociologie du travail, janvier-mars 1963.